

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX.



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1922-23

Ouverture : 15 Octobre 1922 — Clôture : 22 Mars 1923

**Les cours commencent le 25 Octobre 1922**



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1922

**PRIX FR. 0.75**

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . .	44
Faculté de Droit. . . . .	48
Faculté de Théologie . . . . .	56
Faculté de Médecine . . . . .	62
Institut Dentaire . . . . .	76

Prix universitaires . . . . .	81
Renseignements généraux . . . . .	101
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	102

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'HIVER 1922-23

Ouverture : 15 Octobre 1922 — Clôture : 22 Mars 1923

Les cours commencent le 25 Octobre 1922



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1922

PRIX FR. 0.75

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'HIVER 1922-23

### FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur LÉON.-W. COLLET, Doyen.

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1922, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1923.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le 25 octobre 1922. — Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1922-1924, est composé de :

MM. Rodolphe WEBER, Recteur ;  
Paul MORIAUD, Vice-Recteur ;  
Emile CHAIX, Secrétaire ;

et de

MM. Léon-W. COLLET, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
William ROSIER, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Georges WERNER, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Ernest ROCHAT, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

M. Henri Fehr, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, à 9 h. ; jeudi, de 9 à 11 heures.		20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.	
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.		20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.	
Mercredi, de 17 à 19 heures.		20.
<i>Conférences d'algèbre supérieure.</i>	2 h.	
Vendredi, de 17 et 19 heures.		20.
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires. Méthodologie mathématique (chapitres choisis).</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 11 heures.		20.
<i>Colloque mathématique.</i>		
[S'adresser au professeur.]		
<b>M. X.</b>	Salle	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.		20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	
Lundi, de 17 à 19 heures.		20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.		20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.	
Mardi, de 14 à 16 heures.		20.
<i>Conférences d'analyse mathématique.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		20.

<b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Météorologie.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<b>M. Emile Chaix</b> , prof. ord.	
<i>Géographie physique</i> (géophysique systématique).	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.
<b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<b>M. Arthur Schidlof</b> , prof. extr.	
<i>Conférence de physique appliquée</i> (électricité).	1 h.
Lundi, à 8 heures.	44.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	34.
<b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et inorganique).	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chim.org. et inorg.

<b>M. X.</b>	
<i>Chimie théorique et Chimie technique.</i>	
<i>Cours et laboratoires.</i>	
<b>M. Emile Briner</b> , prof. extr.	
<i>Chimie technique spéciale.</i>	
Grande industrie minérale.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup> .
Métallurgie du fer ; électrometallurgie.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférence de chimie appliquée.</i>	
La catalyse dans l'industrie chimique inorganique et organique.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<b>M. Louis Duparc</b> , prof. ord.	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> .
<i>Minéralogie descriptive.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Gîtes métallifères</i> (Minerais métalliques ; les minerais non métalliques et le pétrole seront traités par le prof. REINHARD).	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Chimie analytique</i> (Analyse industrielle).	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Détermination des minéraux au chalumeau et minéralogie pratique</i> (avec le prof. REINHARD).	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	Labor. de Minéralogie.
<i>Grand laboratoire de minéralogie.</i>	
Tous les jours.	

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

*Demi-laboratoire.*

(Jours et heures à fixer.)

*Travaux pratiques bi-hebdomadaires.*

*Laboratoire de chimie analytique.*

Tous les jours.

**M. Paul Wenger**, prof. extr.

*Préparation mécanique des minerais.*

Mardi, à 18 heures.

1 h.

Ec. de Chimie. P.A.

*Essais par voie sèche.*

Jeudi, de 9 à 11 heures.

2 h.

Ec. de Chimie. P.A.

*Analyse industrielle des acides et sels inorganiques.*

Vendredi, à 8 heures.

1 h.

Ec. de Chimie. P.A.

**M. Louis Chavanne**, prof. ord.

*Chimie pharmaceutique.*

Lundi, mardi et mercredi, à 10 h.

3 h.

Ec. de Chimie. P.A.

*Chimie alimentaire.*

Vendredi et samedi, à 10 heures.

2 h.

Ec. de Chimie. P.A.

*Urologie.*

Mercredi, à 15 heures.

1 h.

Ec. de Chimie. P.A.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie pharmaceutique.*

Tous les jours [S'adresser au professeur].

Ec. de Chimie.

**M. Emile Guyénot**, prof. ord.

*Zoologie générale.*

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.

5 h.

30.

*Zoologie descriptive.*

Vendredi, à 16 heures.

1 h.

30.

*Travaux journaliers.*

Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool. et d'Anat. comparée<sup>1</sup> et Station de Zool. expérim<sup>le</sup>2.

*Travaux pratiques hebdomadaires (complément du cours de Zoologie générale).*

Mercredi ou samedi, à 14 h. Inst. de Zool. et d'Anat. comp.

<sup>1</sup> Université.

<sup>2</sup> Chemin Sautter, 16.

**M. Emile André**, prof. ord.

*Zoologie lacustre* [avec exercices pratiques sur le lac]. 1 h.

Mardi, à 18 heures.

17.

*Protistologie* [avec démonstrations au laboratoire]. 1 h.

Mercredi, à 16 heures.

17.

*Parasitologie* [avec démonstrations au laboratoire]. 1 h.

Vendredi, à 17 heures.

17.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre* [s'adresser au professeur]. Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac.<sup>1</sup>.

**M. Robert Chodat**, prof. ord.

*Botanique.* — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Thallophytes.

5 h.

Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.

Aula.

*Ferments et bactéries.*

1 h.

Vendredi, à 18 heures.

Institut de Botanique.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.* — Tous les jours.

*Exercices pratiques* (complément du cours). 3 h.

Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.

*Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.*

Tous les jours.

Institut de Botanique.

**M. Alfred Lendner**, prof. ord.

*Pharmacognosie.*

3 h.

Mardi, mercredi et vendredi, à 17 heures. Lab. de Pharmacog.<sup>2</sup>

*La microscopie appliquée à l'étude des denrées alimentaires et leurs falsifications.*

1 h.

Lundi, à 17 heures.

Lab. de Pharmacog.

*Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.

Samedi, de 14 à 17 heures.

Lab. de Pharmacog.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 22.

<sup>2</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

<b>M. Léon-W. Collet</b> , prof. ord.		
<i>Géologie de la Suisse.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.		30.
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		30.
<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	1 h.	
Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h.	Labor. de Géol <sup>1</sup> .	
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.	
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géologie.	
<i>Laboratoire partiel.</i>		
Cinq demi-journées	Labor. de Géologie.	
<i>Laboratoire complet.</i>		
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 18 heures, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.	
<i>Excursions géologiques.</i>		
<i>Colloquium géologique.</i>		
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h.	30. Lab. de Géologie.	

<b>M. Max Reinhard</b> , prof. extr.		
<i>Géologie du pétrole.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)	Ec. de Chim. Labor. de Minér.	
<i>Les méthodes graphiques et leur application à la résolution des problèmes de cristallographie, de minéralogie et de pétrographie.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)	Ec. de Chim. Labor. de Minér.	

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		46.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 48.

<i>Conférence.</i>		1 h.
Mercredi, à 11 heures.		57.
<i>Répétitoire.</i>		1 h.
Vendredi, à 17 h.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .	
<i>Travaux pratiques</i> [s'adr. au prof.]	Labor. d'Anthropologie.	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		

<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'intelligence.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30
<i>Conférence.</i> — Psychologie des phénomènes sociaux ; caractères psychologiques des groupes, foules, etc. ; mentalité primitive. Langage, coutumes, légendes, etc.	2 h.	
Vendredi, de 14 à 16 heures.	Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .	
<i>Exercices pratiques.</i> — Les méthodes psychologiques, etc.	3 h.	
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.	
<i>Recherches spéciales.</i>		
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.	

## HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES

### *De la méthode dans la science.*

Ce cours comportera une série de conférences faites par les Professeurs de la Faculté des Sciences.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		30.
(Un programme détaillé indiquera ultérieurement les titres des sujets traités.)		

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Boris Alfimoff</b> , Dr ès sc.		
<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et quantitative élémentaire.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 14 heures.	Ecole de Chimie. P. A <sup>3</sup> .	
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	

<sup>1</sup> Rue St-Victor, 6, et rue LeFort, 1.

<sup>2</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

<sup>3</sup> Petit amphithéâtre.

	Salle
<b>M. Tomas Batuecas</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Quelques chapitres choisis de chimie physique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. Alphonse Bernoud</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Instruments d'optique.</i> Lundi, à 16 heures.	1 h. 44.
<b>M. Jean Carl</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Les mammifères.</i> — Classification. Biologie et répartition géographique. Mardi, à 18 heures.	1 h. 28.
<b>M. André Chaix</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Lecture et interprétation de cartes.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Lab. de Géographie physique <sup>1</sup> .
<b>M. Emile Cherbuliez</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Compléments de chimie organique</i> : Série aromatique. Mardi, à 14 heures, et jeudi, à 8 heures.	2 h. Ec. de Chimie. G.A.
<i>Chimie des matières protéïques.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. G. A.
<b>M. Marc Cramer</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Compléments de chimie organique</i> : Série aliphatique, les sucres. Mercredi, à 14 heures.	1 h. Ecole de Chimie. G.A.
<b>M. Henry J. Goudet</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Les méthodes de travail au laboratoire de chimie organique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> Samedi, à 17 heures.	1 h. 44.
<b>M. Henri Lagotala</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Géologie du quaternaire.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 17.
<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Calcul tensoriel.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. 20.

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

	Salle
<b>M. Simon Niewiazski</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Technologie chimique de matières textiles.</i> Jeudi, à 16 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P.A.
<i>Matières textiles artificielles.</i> Jendi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P.A.
<b>M. Jean Piaget</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>La pensée de l'enfant.</i> — III. La fonction du réel. Lundi, à 16 heures.	1 h. Lab. Psychologie <sup>1</sup> .
<b>M. Arnold Pictet</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Mendélisme.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 30.
<b>M. Louis Reutter</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Chimie végétale</i> (avec méthodes analytiques et synthèses). Essences, huiles et résines. — Description de leurs principaux constituants. Lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 9 h.	4 h. Ec. de Chimie. P.A.
<i>Chimie pharmaceutique</i> (nouveaux remèdes et synthèses). Mercredi et samedi, à 9 heures.	2 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>Technologie chimique et végétale.</i> (Jour et heure à fixer.)	2 h. Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. Pierre Revilliod</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Paléontologie des mammifères.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 30.
<b>M<sup>lle</sup> Eugénie Rogovine</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<i>L'électrolyse et son application dans l'analyse.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. Théophile Romilly</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Acoustique.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 44.
<b>M. Ernest Rouge</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Synthèse de médicaments</i> : Les antipyrétiques et les suppuratifs. (Jour et heure à fixer.)	1 h. Institut de Botanique.

<sup>1</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

M. Jean Sarasin, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Compléments de chimie organique</i> : Série hétérocyclique.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		Ec. de Chimie. G.A.
M. Georges Tiercy, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Mécanique physique</i> : Théorie des déformations.	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		20.
M. Rolin Wavre, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Calcul fonctionnel</i> .	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		20.
M <sup>lle</sup> Ida Welt, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Histoire de la chimie</i> .	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.		17.
<i>Notions pratiques de biochimie</i> .	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		17.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9.



Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

## Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

### A. Cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>2</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie théorique (1 semestre). — Chimie tech-

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

<sup>2</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

nique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7<sup>me</sup> semestre. — Cours spéciaux.

### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie analytique.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

## Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

### A. Cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> ANNÉES. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*<sup>1</sup> sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

*1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

*3<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

*4<sup>me</sup> semestre* (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

<sup>1</sup> Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 74 du présent programme.

*5<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

B. C. == Ecole de Chimie.  
 P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale  
 I. B. == Institut de Botanique.

## FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.  
 L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.  
 L. P. == Laboratoire de Psychologie.  
 L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	X. Schidloff Collet	X. Collet	X. Collet	Collet Cherbuliez	X. Wenger	X.
9 à 10	Fehr Reutter	Guye Reutter	Guye Reutter	Fehr Duparc Wenger Collet Reutter	Guye Reutter	Guye Reutter
10 à 11	Fehr Chavanne Guyénot	Gautier Chavanne Guyénot	Gautier Chavanne Guyénot Welt	Fehr Duparc Wenger	Gautier Chavanne Guyénot	Gautier Chavanne Guyénot
11 à 12	Amé Pictet Duparc Claparède	Amé Pictet Duparc Claparède Welt	Fehr Amé Pictet Duparc Pittard	X.	Fehr Amé Pictet	Amé Pictet

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Alfimoff	X. Cherbuliez	Alfimoff Cramer		Claparède Alfimoff Sarasin	Duparc
15 à 16		X.	Chavanne		Claparède	Duparc
16 à 17	Chaix Bernoud Piaget	Chaix	Fehr André	Niewiazski	Guyénot	
17 à 18	X. Duparc Chodat Lendner Revilliod	Duparc Lendner Conférence	Fehr Duparc Chodat Lendner Pittard Romilly	Schidloff Niewiazski	Fehr André Chodat Lendner Pittard	Chodat Hochreutiner
18 à 19	X. Briner Chodat Pittard	Wenger André Pittard Wavre Carl	Fehr Briner Arnold Pictet Hochreutiner Lagotala		Fehr Briner Chodat	

## FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Euripide : Les Bacchantes.	4 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
Eschine : Contre Ctésiphon.	2 h.
Lundi, de 8 à 10 heures.	47.
<i>Littérature grecque (cours général) : les orateurs.</i>	
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence de littérature grecque.</i>	
Démosthène et Eschine.	1 h.
(2 heures tous les 15 jours).	
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B. P <sup>1</sup> .
<i>Papyrologie grecque. — Déchiffrement et interprétation de textes de la collection de Genève.</i>	
Mardi, à 14 heures.	1 h.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins. — Interprétation de textes inscrits au programme de la licence.</i>	
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.	4 h. 45.
<i>Histoire de la littérature latine. — Ecrivains du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.</i>	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	2 h. B.P.
<i>Histoire des religions. — La religion grecque.</i>	
Lundi, à 14 et à 15 heures.	2 h. 46.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire littéraire. — La poésie pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Parnassiens et symbolistes.</i>	
Lundi, mercredi et vendredi, à 14 heures.	3 h. 45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	4 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Littérature espagnole : le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	
Vendredi, à 11 heures.	1 h. 46.
<i>Histoire des langues romanes : les noms de lieu.</i>	
Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 47.
<i>Conférences :</i>	
Explication de la chanson de geste du <i>Couronnement de Louis (Classiques français du moyen âge, n<sup>o</sup> 22).</i>	2 h.
Jeudi, à 10 et à 11 heures.	B.P <sup>1</sup> .
Explication de la <i>Fiammetta</i> de Boccace ( <i>Bibliotheca Romanica</i> , n <sup>os</sup> 120-122).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	B.P.
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne. — Le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	
Vendredi, à 15 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence. — Explication des auteurs de la licence :</i>	
Du Bellay, <i>Défense et illustration de la langue française.</i> — Corneille, <i>Polyeucte.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Philologie française. — Etudes sur la correspondance de J. J. Rousseau.</i>	
Samedi, à 9 heures.	1 h. B.P.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.	
Gœthe, <i>Faust</i> .	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>La poésie allemande du XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
Conférence : Les <i>Nouvelles</i> de Conrad Ferdinand Meyer.	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	47.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise</i> .	
Deux maîtres de la prose anglaise au XIX <sup>e</sup> siècle : Ruskin, Walter Pater.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais</i> .	
Shakespeare : <i>Hamlet</i> .	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
Spenser : <i>Faery Queene</i> , livre I.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Linguistique générale</i> . — Le langage et la vie sociale.	2 h.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Stylistique</i> .	1 h.
Lundi, à 15 heures.	57.
<i>Sanscrit</i> . Cours élémentaire.	2 h.
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	46.
<i>Sanscrit</i> . Cours supérieur.	2 h.
Lundi, à 16 heures, et samedi, à 15 heures.	46.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie</i> . — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.

<i>Cours spécial</i> . — Platon.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
Conférence. — Explication de textes philosophiques : Boutroux, <i>De la contingence des lois de la nature</i> (Paris, Alcan).	2 h.
Samedi, de 15 à 17 heures.	47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.	
<i>Cours général</i> . — Les grands problèmes des sciences morales.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	48.
Conférence. — Etude d'auteurs contemporains ; dissertations et discussions.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance</i> . — La logique appliquée et la théorie des sciences.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	48.
Conférence. — Travaux d'élèves sur l'objet du cours.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	48.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'éducation</i> . — Rousseau et Pestalozzi.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	45.
Conférence. — Questions relatives à la sociologie de l'enfance, enquêtes, travaux personnels.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I. R <sup>1</sup> .
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.	
<i>Pédagogie expérimentale</i> :	
Les principes classiques de l'art d'enseigner et les revendications de l'école active.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	I. R.
Travaux pratiques.	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	I. R.
<i>Psychologie et pédagogie morale</i> .	
Conférence : Etude du <i>Banquet</i> de Platon.	1 h.
(Jours et heures à fixer.)	I. R.

<sup>1</sup> Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

	Salle
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — De Sully à Richelieu. Premières années du dix-septième siècle.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge.</i> — La monarchie féodale et les communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Chartes du premier moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire.</i> — Auteurs du programme de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Principaux traités du XVII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire ancienne et travaux modernes relatifs à cette histoire. Epigraphie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe pendant les Cent jours et à l'époque de la Restauration.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	58.

	Salle
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Genève centre intellectuel du XVI <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire économique</i> [Suppléant: M. <b>Antony Babel</b> , D <sup>r</sup> en sociologie.] — L'antiquité et le moyen âge.	3 h.
Mardi et mercredi, à 16 h., et jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. — b) Etude de l'Essai sur le principe de population de Malthus.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. extr.	
<i>Archéologie classique.</i> — L'art grec au V <sup>e</sup> siècle avant J.-C. (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
<i>Travaux pratiques, méthodes archéologiques, visites au musée.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	46.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
<b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France sous l'ancien régime.</i> Questions choisies.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
<b>M. Louis Zbinden</b> , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	E. Al <sup>1</sup> .

<b>M. Henri Mercier</b> , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	57.

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

<b>M. Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.
Lundi, à 17 heures, et jeudi, à 9 heures.	57.
<b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français : exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 16 heures.	48.
<b>M. Louis-J. Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	57.
<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	45.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Charles Baudouin</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Esthétique.</i> — La psychanalyse et l'art.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Psychologie.</i> — Suggestion et force morale.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	Inst. J.J. Rousseau <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> Place de la Taconnerie, 5.

<b>M. Isaac Benrubi</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Le mouvement philosophique contemporain en Allemagne.</i>	4 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De Ronsard à Voltaire.	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	44.
<b>M. Otto Hassler</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Langue et littérature allemandes.</i>	
Lecture d'auteurs prescrits pour la licence : Hebbel, <i>Die Nibelungen.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	49.
Cours pratique d'allemand : phonétique, lecture, compositions orales et écrites.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	47.
<b>M<sup>lle</sup> Pauline Long</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Quelques musiciens suisses, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	Annexe de l'Université <sup>1</sup> .
<b>M. Paul-E. Martin</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Histoire nationale.</i> — Sciences auxiliaires.	2 h.
(Jours et heures à fixer).	
<b>M. Edmond Privat</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>La dérivation comparée en anglais, en français et en espéranto.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i>	
Cours principal : Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens choisis au gré des intéressés. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, de même.	2 h.
Lundi et mercredi, à 16 heures.	47.

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

Cours accessoire du précédent : Textes de Milton, Byron, Tennyson. La langue moderne et sa grammaire.	2 h.
Vendredi à 15 et à 16 heures.	47.
<b>M. Jules Ronjat</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Français parlé et grammaire générale.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	47.
<b>M. Antoine Velleman</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Langue et littérature anglaises :</i>	
Selected Chapters from Upton Sinclair's « <i>Book of Life</i> », Chicago, 1921 (With exercises in discussion).	1 h.
Mardi, à 18 heures.	48.
<i>Oscar Wilde's « Happy Prince »</i> (with exercises in conversation).	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	48.
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i>	
Le verbe, en latin et en romanche.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	47.
<b>M. Johannès Widmer</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Grünewald, Dürer, Holbein.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>La peinture murale.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Histoire du paysage dans l'art moderne (du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.



2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

A partir de l'année 1922, le programme des Cours de Vacances comprendra une série de conférences relatives aux questions internationales, qui seront traitées par des spécialistes de différents pays.

Les cours ont lieu du 15 juillet au milieu du mois de septembre.

### Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. == Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. == Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
I. R. == Institut J. J. Rousseau.  
S. F. == Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	47	Oltramare	45			Bohnenblust	47			Oltramare	45
9 à 10	Martin	47	Oltramare	45	De Crue Martin	57 47	Bohnenblust Sechehaye (S.F.)	47 57	Reverdin	47	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Muret	47	Muret Martin	47 B.P.	Muret Seitz	B.P. 45	Muret Seitz Babel	B.P. 45 46	Seitz	45	François Seitz	57 45
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Bouchardy (S.F.)	57	Montet	29
11 à 12	Bohnenblust Borgeaud	45 49	Bohnenblust Borgeaud Martin	45 49 B.P.	De Crue Choisy Pittard	45 47 57	Seitz Muret Werner Babel	58 B.P. 45 47	De Crue Muret Choisy	45 46 47	Seitz Bally	58 30

I. R. == Institut Rousseau.  
B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. == Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

A.C.R. == Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
S. F. == Séminaire de français moderne.  
L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Oltramare B. Bouvier	46 45	Martin	B.P.	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	Bally	46
15 à 16	Oltramare Bally	46 57	De Crue Bally Reverdin H. Mercier (S.F.)	45 46 48 57	De Crue Martin Benrubi	58 46 45			De Crue François Roget	45 46 47	Werner Bally	47 46
	Werner Bally Thudichum (S.F.)	45 46 48	Bally	30	Werner Malche Zbinden (S.F.)	45 I.R. E.A.	Borgeaud	50	Werner Borgeaud Thudichum (S.F.)	45 49 48	Werner Borgeaud Seccheyaye (S.F.) Bandouin	47 49 57 I.R.
16 à 17	Werner Bally Thudichum (S.F.)	45 46 48	Bally	30	Werner Malche Zbinden (S.F.)	45 I.R. E.A.	Borgeaud	50	Werner Borgeaud Thudichum (S.F.)	45 49 48	Werner Borgeaud Seccheyaye (S.F.) Bandouin	47 49 57 I.R.
	Roget	47	Babel Hassler	46 47	Babel Hassler Roget	46 49 47			Roget	47		
17 à 18	Bovet	I.R.	B. Bouvier Grandjean	47 48	Oltramare Malche	B.P. I.R.	Borgeaud	50	Choisy Grandjean Deonna Zbinden (S.F.)	45 48 46 57	Deonna H. Mercier (S.F.) Long	46 57 A.C.R.
	Deonna Secheyaye (S.F.)	46 57	Courtois (S.F.) Roussy (S.F.) Velleman	44 45 47	Zbinden (S.F.)	E.A.						
18 à 19	B. Bouvier (S.F.) Bohnenblust Pittard	57 45 30	B. Bouvier Pittard	47 30	B. Bouvier (S.F.) Oltramare Malche	57 B.P. 45			B. Bouvier Malche A. Mercier (S.F.) Roussy (S.F.) Courtois	47 45 57 28 44		
			Courtois Privat Velleman	44 47 48					Velleman	48		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le Professeur William ROSIER, Doyen.

<b>M. X.</b>		Salle
<i>Sociologie.</i> — Cours et conférences.		
<b>M. X.</b>		
<i>Economie sociale.</i> — Cours et conférences.		
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.	30.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 17 et à 18 h.		
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	57.
Jeudi, à 17 heures.		
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 16 heures.		
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des communes (cours et conférence).	2 h.	47.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.		
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.		
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale : Le budget. Les recettes publiques.	2 h.	17.
Mardi et mercredi, à 8 heures.		

		Salle
<i>Histoire économique</i> [Suppléant : <b>M. Antony Babel</b> , Dr en sociologie.] — L'antiquité et le moyen âge.	3 h.	46.
Mardi et mercredi, à 16 h., et jeudi, à 10 heures.		
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. — b) Etude de l' <i>Essai sur le principe de population</i> de Malthus.	4 h.	47.
Jeudi, à 11 heures.		
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.		
<i>Géographie politique.</i> — Le milieu géographique et la population. Répartition de la population. L'Etat et ses rapports avec le sol.	2 h.	46
Mardi et mercredi, à 18 heures.		
<i>Géographie économique.</i> — Economie générale, agricole, industrielle et commerciale de la Suisse.	2 h.	46.
Lundi et mercredi, à 11 heures.		
<i>Conférence de géographie.</i> — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique.	1 h.	57.
Mardi, à 17 heures.		
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. ord.		
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse : représentation graphique.	2 h.	30.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.		
<i>Statistique spéciale.</i> — La statistique des prix (méthodes et résultats).	1 h.	
Vendredi, à 10 heures.		Sémin. de Statistique <sup>1</sup> .
<i>Conférence.</i> — Analyses de documents et d'ouvrages statistiques et complément des cours.	1 h.	
Jeudi, à 16 heures.		Sémin. de Statistique <sup>1</sup> .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer.)		

<sup>1</sup> Rue de l'Université, 7.

<b>M. Hans Toendury</b> , prof. ord.		
<i>Cours général.</i> — Première partie.	4 h.	
Jeu <i>di</i> , à 8 h. ; ven <i>dre</i> di, à 8 et à 9 h. ; sa <i>me</i> di, à 8 h.	46.	
<i>Conférence d'économie commerciale.</i>		
a) Questions choisies se rapportant au cours.	2 h.	
Jeu <i>di</i> , à 9 et à 10 heures.	55.	
b) Travaux de recherches aux Archives économiques.		
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 18 heures.		
c) Exercices pratiques d'arithmétique commerciale pour étudiants n'ayant pas suivi l'École de Commerce [cours donné par l'assistant].	2 h.	
Lun <i>di</i> et mer <i>cre</i> di, à 14 heures.	47.	
<b>M. Edouard Folliet</b> , prof. ord.		
<i>Comptabilité.</i>		
a) Historique. Prescriptions légales. Etude des différents comptes. Organisation comptable.		
b) Etude des différentes méthodes de comptabilité. Comptabilité américaine. Comptabilité sur feuilles mobiles. Comptabilité sur fiches. Comptabilité à journaux multiples. Classement des documents.	3 h.	
Mardi, de 8 à 10 h., et mer <i>cre</i> di, à 8 heures.	46.	
<i>Vérification.</i>		
Etude des erreurs et des fraudes en comptabilité. Classement.		
Mer <i>cre</i> di, à 9 heures.	46.	
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.		
Lun <i>di</i> , de 8 à 10 heures.	46.	
<i>Exercices de comptabilité.</i> — Cours élémentaire de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une École de Commerce [cours donné par l'assistant].		

<b>M. Pierre Tuor</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Les doctrines générales. La maison de commerce individuelle. Les auxiliaires du commerce. Les opérations commerciales.	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	46.

Pour les cours de MM. les professeurs :

**H. Fehr** (Éléments de mathématiques supérieures). — **E. Guyénot** (Zoologie). — **R. Chodat** (Botanique). — **E. Pittard** (Anthropologie). — **E. Claparède** (Psychologie expérimentale). Voir *Faculté des Sciences*.

**P. Oltramare** (Histoire des religions). — **Ch. Bally** (Linguistique). — **Ch. Werner** (Philosophie). — **H. Reverdin** (Philosophie morale). — **F. Grandjean** (Logique). — **A. Malche** (Pédagogie). — **F. De Crue** (Histoire moderne; Institutions politiques et sociales; Histoire diplomatique). — **Ch. Seitz** (Histoire contemporaine; Histoire ancienne). — **Ch. Borgeaud** (Histoire nationale). Voir *Faculté des Lettres*.

**P. Moriaud** (Histoire du droit romain). — **E. Borel** (Droit international; Éléments du droit). — **G. Werner** (Droit public suisse). — **Ch. Borgeaud** (Droit constitutionnel comparé). Voir *Faculté de Droit*.

**E. Choisy** (Histoire du christianisme). Voir *Faculté de Théologie*.

**L. Mégevand** (Médecine légale; Accidents du travail). — **H. Cristiani** (Hygiène publique). Voir *Faculté de Médecine*.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Antony Babel</b> , Dr en sociologie.		Salle
<i>Histoire économique de Genève.</i>	4 h.	
Mardi, à 15 heures.	49.	
<b>M. Jean Carl</b> , Dr phil.		
<i>Biologie sociale: Les sociétés des animaux.</i>	1 h.	
Jeu <i>di</i> , à 17 heures.	30.	

	Salle
<b>M. Adolphe Ferrière</b> , Dr en sociologie.	
<i>L'éducation des enfants et la psychologie génétique.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<b>M. Alfred Juvet</b> , Dr phil.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	17.
<b>M. Antoine Pagès.</b>	
<i>Langue espagnole.</i>	
<i>Cours pratique.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	49.
<i>Cours supérieur</i> : L'Espagne littéraire au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	48.

#### Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

#### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES

### I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

#### MENTION A (Générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

#### MENTION B (Economie politique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

#### MENTION C (Education).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

## II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

## III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'antropologie, à faire en première année.

## IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.).

<sup>1</sup> Voir note page 39.

— Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

## V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 39.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. —

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 39.

Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 39.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences  
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la  
Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

## DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

### MENTION A (Economie privée).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

### MENTION B (Economie publique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 44.

<sup>3</sup> Voir note p. 39.



commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

---

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Rappard Folliet	17 46	Rappard Folliet	17 46	Tœndury	46	Tœndury	46	Tœndury	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Tœndury	55	Tœndury	46		
10 à 11	Ferrière	45					Babel Tœndury	46 55	Hersch	S.St.	Tuor	46
11 à 12	Rosier	46			Rosier	46	Babel Hersch	47 30	Hersch	30	Tuor	46
14 à 15	Tœndury	47			Tœndury	47						
15 à 16			Babel	49							Juvet	17
16 à 17			Babel	46	Babel	46	Hersch	S.St.			Milhaud	46
17 à 18			Rosier	57	Milhaud	47	Milhaud Carl	57 30			Milhaud	30
18 à 19	Pagès	49	Rosier Pagès	46 49	Milhaud Rosier	47 46	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30
									Pagès	49		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Georges WERNER, Doyen.

	Salle	
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.		
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.	49.
Lundi et mercredi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.		50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.		
<i>Histoire du droit romain</i> , y compris la procédure. —		
I. Royauté et république.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 10 heures.		49.
<i>Système du droit privé romain.</i> — I. Introduction.		
Personnes et famille.	2 h.	
Mercredi, à 8 et à 11 heures.		49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces.	1 h.	
Mardi, à 10 heures.		50.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — Séances : le lundi, de 14 à 16 heures. Les heures de travail seront fixées d'un commun accord.	2 h.	50.
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé.	2 h.	
Lundi et mardi, à 8 heures.		48.
II. Partie générale du droit privé.	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.		48.

<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>		1 h.
Lundi, à 10 heures.		Institut de médecine légale <sup>1</sup> .
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.		4 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures; samedi, à 17 et à 18 heures.		30.
<i>Conférence générale.</i>		1 h.
Jeudi, à 17 heures.		57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>		1 h.
Samedi, à 16 heures.		46.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des communes (cours et conférence).	2 h.	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.		47.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	3 h.	
Vendredi, à 8 et à 9 h.; samedi, à 9 heures.		49.
V. Obligations, partie spéciale.	2 h.	
Mercredi, à 8 et à 9 heures.		44.
<i>Code civil suisse.</i> — I. Personnes et famille.	4 h.	
Mercredi et vendredi, à 10 h.; samedi, à 10 et à 11 heures.		44.
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.	
Vendredi, de 14 h. 30 à 16 heures.		47.
<i>Conférence de code civil suisse.</i>	2 h.	
Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.		50.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.		
<i>Droit international public.</i>		3 h.
Mardi, à 11 h.; samedi, à 10 et à 11 heures.		48.

<sup>1</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
<i>La Société des Nations.</i>	1 h.
(Ce cours aura lieu en 2 séries de 2 semaines, à raison de 4 heures par semaine).	48.
<i>Introduction au droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i>	5 h.
Jeudi et vendredi, à 8 et à 9 h.; samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de procédure civile.</i> — Discussion d'espèces sur la base du cours.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	50.
<b>M. Pierre Tuor</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Doctrines générales. La maison de commerce individuelle. Les sociétés commerciales.	5 h.
Mercredi et jeudi, à 10 et à 11 h.; vendredi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	50.
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.	
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation. Droits individuels.	3 h.
Lundi, à 10 et à 11 h.; mardi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit public suisse.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	50.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale: Le budget, les recettes publiques.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	47.
<b>M. X.</b>	
<i>Droit civil suisse.</i> — II. Obligations.	5 h.
Lundi et mardi, à 9 h.; mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence de droit civil suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	49.

	Salle
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (germanique et suisse). — 1 <sup>re</sup> partie: Droit constitutionnel et sources.	4 h.
Mardi, jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit germanique</i> : Sources relatives au droit public. Discussion des textes.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	49.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb</b> , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 15 heures.	48.
<b>M. Michel Grodensky</b> , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Le fait de droit.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	44.
<i>Encyclopédie du droit.</i> — Le combat pour le droit.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	44.
<i>Economie juridique</i> , intermédiaire entre l'économie politique et le droit.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	44.
<i>Conférence de philosophie du droit.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	44.
<b>M. Edmond Pittard</b> , Dr en droit.	
<i>Droit aérien.</i> — Historique et partie générale.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<b>M. Antoine Sottile</b> , Dr en droit et lic. en phil.	
<i>Droit international public.</i>	
Les biens. Domaine terrestre, maritime, etc.	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	49.
<i>Droit diplomatique et consulaire théorique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

<i>Conférence.</i> — Style diplomatique, rédaction des traités, des notes diplomatiques, des lettres de créance, de la correspondance chiffrée, etc.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Droit diplomatique et consulaire comparé.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils se préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE<sup>1</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1<sup>re</sup> partie.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>me</sup> partie. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3<sup>me</sup> partie. — Droit public et administratif fédéral.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* à la *Faculté des Lettres* et à la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

## FACULTÉ DE DROIT

I.M.L. == Institut de médecine légale.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud	48	Moriaud Rappard	48 17	Moriaud Meumann Rappard	49 44 17	Logoz	48	Meumann Logoz	49 48	Logoz	48
9 à 10	Borel X. Moriaud	49 17 48	Borel X. Moriaud	49 17 48	Borel Meumann Moriaud	49 44 48	Logoz	48	Meumann Logoz	49 48	Meumann Logoz	49 50
10 à 11	Moriaud Mégevand Werner	49 I.M.L. 48	de Claparède Moriaud Werner	49 50 48	Moriaud Meumann Tuor	49 44 48	de Claparède Tuor	49 48	de Claparède Meumann Tuor	49 44 48	de Claparède Meumann Borel	49 44 48
11 à 12	Borgeaud Werner	49 48	Borgeaud Borel	49 48	Moriaud X. Tuor	49 17 48	X. Tuor	17 48	de Claparède X. Tuor	49 17 50	Meumann Borel	44 48

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Moriaud X.	50 49	Werner	50	Meumann	50			Meumann	17		
15 à 16	Moriaud	50			Meumann	50			Meumann Caleb	47 48	Caleb	48
16 à 17			Grodensky	44			Borgeaud Sottile	50 49	Grodensky	44	Milhaud	46
17 à 18					Milhaud	47	Milhaud Borgeaud	57 50			Milhaud	30
18 à 19	Grodensky	44			Milhaud	47	Milhaud	30	Milhaud Grodensky	30 44	Milhaud	30

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur ERNEST ROCHAT, Doyen.

	Salle
<b>Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Archéologie biblique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique (1<sup>re</sup> partie).</i>	3 h.
La personne et l'œuvre de Jésus-Christ.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Christianisme social.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>L'âme humaine.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	28.

<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme et de l'Eglise, de Grégoire le Grand (600) à Luther.</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<i>Conférence : Les œuvres françaises de Calvin.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	29.
<i>Travaux de séminaire (S'adresser au professeur).</i>	
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament. — La pensée religieuse de l'apôtre Paul.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse du Livre des Actes.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du Texte du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	29.
<i>Les livres du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.
<i>Séminaire du Nouveau Testament (S'adresser au professeur).</i>	
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine : La théologie allemande.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.

	Salle
<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.	
<i>Théorie de la prédication.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques</i> : Catéchèses. Analyses et plans de sermons. Etude du psautier.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Morale des relations.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures.	28.
<i>Introduction à la morale.</i>	2 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	28.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — La religion romaine.	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	46.
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

#### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Lucien Gautier</b> , prof. hon.	
<i>La vie religieuse en Israël au temps des juges et des rois.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
<b>M. Georges Berguer</b> , Dr en théol.	
<i>Psychologie de la religion</i> (Principes, méthode).	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.

	Salle
<b>M. Aloys Berthoud</b> , Dr en théol.	
<i>Vie de Jésus</i> : Exposé des faits dans leur enchaînement.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
<b>M. Henri-A. Junod</b> , missionnaire.	
<i>La vie psychique des Bantous</i> (langue, folklore, musique, magie et religion).	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
<b>M. Frank Thomas</b> , pasteur.	
<i>Le ministère et les ministères</i> : Autrefois, aujourd'hui.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	28.

#### Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.



soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

### Plan d'Etudes.

#### A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

#### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

#### D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Fulliquet	28	Fulliquet	28			Fulliquet	28	Choisy	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Choisy	28	Fulliquet	28	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Choisy	28	Bard Gaillard	28 29	Choisy Montet	28 29
11 à 12	Montet	28	Montet Fulliquet	28 29	Montet	28	Gaillard	28	Bard	28	Montet Breitenstein	28 29
14 à 15	Breitenstein Oltramare	29 46	Gaillard	28	Breitenstein	29			Gaillard	28		
15 à 16	Oltramare	46	Gautier	28					Thomas	28		
16 à 17			Junod	28	Choisy	29			Berthoud	28		
17 à 18	Fulliquet	28	Berguer	28	Breitenstein	28			Fulliquet	28		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

*Anatomie normale.* — Système nerveux central. Organes des sens. Système nerveux périphérique. 6 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

*Exercices pratiques de dissection :* Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 h.

Un *répétitoire facultatif concernant les questions d'examen* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie : Histologie topographique. 3 h.  
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h.  
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Stomatologie normale et pathologique.* — 1<sup>re</sup> partie. 2 h.  
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie : conférences d'embryologie et d'histogénie.*

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le mardi et le mercredi, de 14 à 16 heures, et le vendredi, de 15 à 16 heures. Ec. Méd.

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie et conférences d'histogénie et d'embryologie.*

[A lieu pendant le semestre d'été.]

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.

*Histologie et embryologie systématiques.* 2 h.  
Mardi, à 17 heures, et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

*Fonctions de nutrition.* 6 h.  
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*  
Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern**, prof. extr.

*Chimie physiologique.* 2 h.  
Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

*Pathologie générale.* 4 h.  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 heures. Inst. path.<sup>1</sup>

*Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.*  
Autopsies pour tous les participants. — Démonstrations. — Autopsies par groupes de trois élèves, sur convocation. — Conférences. 4 h.  
Samedi, de 14 à 16 h. ; lundi et jeudi, à 14 h. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 14 à 18 heures. Inst. path.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.<sup>1</sup>

*Clinique propédeutique* (pour étudiants débutants).  
(Jours et heures à convenir.)

*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la  
scolarité est terminée). 2 h.  
Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.

*Clinique chirurgicale.* 7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h.  
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à 12 h. Hôp. cant.

*Médecine des accidents* (partie pratique). 1 h.  
Samedi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,  
à 8 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>2</sup>

*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
Samedi, de 8 à 10 heures. Clin. obst. et gyn.

*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.

*Clinique infantile* 2 h.  
Lundi et vendredi, à 15 heures. Clin. infant.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Hôpital cantonal.

<sup>2</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>3</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.

*Leçons de clinique ophthalmologique et d'ophtalmologie.*  
(Segment antérieur. Pathologie de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Semeiologie de la chambre antérieure et de la pupille). 4 h.  
Lundi et mercredi, de 15 à 17 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.

*Clinique psychiatrique.* 2 h.  
Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés<sup>2</sup>.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.

*Affections organiques du système nerveux.*  
[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.

*Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.*  
[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.

*Matière médicale et thérapeutique.* 4 h.  
Mardi et samedi, à 16 heures. Ec. Méd.  
Lundi et vendredi, à 17 heures. Hôp. Cant.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Méd.

*Stage de thérapeutique clinique.* Pour médecins et pour  
élèves dont la scolarité est terminée.  
Tous les jours. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.

*Exercices pratiques de prescription et de dispensation  
des médicaments.* 2 h.  
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

<sup>1</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<sup>2</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.  
*Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.  
*Chirurgie générale.* 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Cours de policlinique gynécologique et obstétricale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité (Salle 26).  
*Stage d'un mois* (participants limités à 2 par mois).

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Cours de technique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Pol. oto-rhino-laryng.<sup>1</sup>

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale<sup>2</sup>.  
*Séminaire des accidents de travail.* — Partie théorique. 1 h.  
 Mercredi, à 14 heures. Institut de médecine légale.  
*Cours d'autopsies médico-légales.* — Autopsies par les  
 élèves selon matériel. Rédaction de rapports  
 médicaux légaux. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Institut de Médecine légale.  
*Recherches spéciales.* — Tous les jours.  
 [S'adresser au professeur].

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Hygiène publique et hygiène expérimentale.* 4 h.  
 Lundi, à 16 h. ; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,  
 à 16 heures. Institut d'hygiène.  
*Bactériologie.* 2 h.  
 [A lieu pendant le semestre d'été.]

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse, 42.  
<sup>2</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

*Travaux pratiques de bactériologie.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Accidents du travail* — Cours pratique avec démonstra-  
 tions médicales et légales. 1 h.  
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de méd. interne.  
*Cours théorique et pratique de clinique médicale propédeu-  
 tique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie élémentaire.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Univ., salle 49.  
*Anatomie pathologique des maladies mentales.* 1 h.  
 Mercredi, à 16 heures. Asile des Aliénés.

M. le Dr **Charles Du Bois**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Dermatologie et vénérologie pratique.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Institut pathol.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Aperçu des principales méthodes psychothérapiques ; leurs  
 indications et contre-indications* (Hypnotisme, sug-  
 gestion, psychothérapie dite rationnelle et psychana-  
 lyse). 1 h.  
 Samedi, à 8 heures. Clin. médicale.  
*Les troubles mentaux communément décrits sous le nom  
 de psychonévroses* (Hystérie, psychasthénie, neu-  
 rasthénie, etc.). 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Clin. médicale.

- M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les principales affections dermatologiques.* 1 h.  
 Mardi, à 14 heures. Clin. dermat.
- M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.  
*Cours d'ophtalmoscopie.* — Détermination de la réfraction. 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.  
*Cours théorique et pratique de clinique chirurgicale préopédentique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. Cant.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, priv.-doc. de méd. interne.  
*Seméiologie cardiaque.* 1 h.  
 Lundi, à 20 h. 30. Clin. méd.
- Examen de laboratoire (cours pratique).* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Labor. Clin. méd.
- M. **Gustave Turretini**, priv.-doc. de méd. interne.  
*Examen du malade.* — Méthodes cliniques d'exploration. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

b) Ancien règlement.

- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.* 4 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Pierre Besse**.  
*Diéto-physiothérapie* (orientation élémentaire sur régimes, masso-kinési, balnéo et électrologie). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)
- M. le Dr **Albert Bétrix**.  
*Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 Mardi, de 16 à 18 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Rue Alcide Jentzer.

- M. le Dr **Augustin Collomb**.  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clin.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.  
*Cours analytique de l'histoire de la médecine.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Université.
- Hippocrate et le Corpus Hippocraticum.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Université.
- La chirurgie au XVIII<sup>e</sup> siècle.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- M. le Dr **René Koenig**.  
*Conférence de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.)
- M. le Dr **Stoyan Kresteff**.  
*Technique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. cant.
- M. le Dr **Ernest Lévy-Du Pan**.  
*Répétitoire de chapitres importants de gynécologie et d'obstétrique.* 1 h.  
 Jeudi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Tuberculose.* — Formes cliniques. Tuberculinothérapie. 1 h.  
 Prophylaxie. 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Hôp. Cant.
- Criminologie.* — Le crime et le criminel. *L'Uomo delinquente* de Lombroso. « Demi-fous » de Grasset. Dégénérescence et criminalité. Le crime passionnel. 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Univ., salle 17.
- M. le Dr **François Naville**.  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Charles Perrier.

Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.) 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

M. le Dr Théodore Reh.

Puériculture. 2 h.  
(Jours et heures à fixer.) Policl. médic.

M. le Dr Paul Rœthlisberger.

Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Université.

M. le Dr Emile Thomas.

Conférence de pathologie interne. 1 h.  
Samedi, à 18 heures. Inst. pathol.

M. le Dr Charles Waegeli.

Séminaire d'obstétrique. 1 h.  
Mardi, à 17 heures. Maternité.

**Conditions d'immatriculation.**

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

**Conditions d'admission aux Examens.**

Seuls les étudiants réguliers peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le Règlement de l'Université, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le Règlement.

\*\*\*

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités

fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants: il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> semestre (hiver): Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>me</sup> semestre (été): Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie: analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques: de physique; de botanique; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS: Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.**

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 3<sup>me</sup> semestre (hiver): Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques*: Dissection I.

4<sup>me</sup> semestre (été): Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques*: Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — 5<sup>me</sup> semestre (hiver): Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques*: Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS: Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

6<sup>me</sup> semestre (été): Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques: médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques*: Médecine opératoire.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — 7<sup>me</sup> semestre (hiver): Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques*: Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>me</sup> semestre (été): Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques: médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques*: Bactériologie. — Histologie pathologique.

5<sup>me</sup> ANNÉE. — 9<sup>me</sup> semestre (hiver): Cliniques: médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophthalmologique, infantile. — Policliniques: médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques*: Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS: Première partie du doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été): Cliniques: médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophthalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

**EXAMENS: Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur): Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

#### Présentation de la thèse.

Pour le Doctorat en Médecine dentaire, consulter le règlement de l'Université.



E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

P. = Polyclinique.  
P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
I.M.L. = Institut méd. légale.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst. Cl. Méd.
9 à 10	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M. Beuttner Cl. obst. Naville H.C.
9-10 <sup>1/2</sup>	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Eternod	E.M. Mégevand M.J.			Wiki	E.M. Pol.
10 <sup>1/2</sup> -12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12							Eternod	E.M. Mégevand M.J.			Wiki	E.M. Pol.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	Askanazy	I.P.	Mégevand	I.M.L. Golay Cl. derm.	Mégevand	I.M.L. R. Weber A.A.	Battelli	E.M. Askanazy I.P.	Mégevand	I.M.L. Bujard E.M.	Askanazy	I.P.
15 à 16	Gautier	Cl. inf. Cl. opht.	de Seigneux	Mat.	R. Weber	A.A.	Cristiani	I.H.	de Seigneux	Mat. Gautier Cl. inf.	Askanazy	I.P.
16 à 17	Battelli	E.M. Cristiani I.H. Gourfein Cl. opht.	Battelli	E.M. Mayor E.M.	Battelli	E.M. Gourfein Cl. opht. Demole A. A.	Cristiani	I.H.	Battelli	E.M. Cristiani I.H.	Battelli	E.M. Mayor E.M.
17 à 18	Askanazy	I.P. Stern E.M. Mayor H.C.	Askanazy	I.P. Roch H.C. Bujard E.M. Béatrix Mat. Wægeli Mat.	Askanazy	I.P. Battelli E.M.			Askanazy	I.H. Stern E.M. Mayor H.C. Demole U. 49 Flournoy Cl. Méd.	J.-A. Weber	Aula E.M.
18 à 19	J.-A. Weber	Aula E.M. Veyrassat Pol.	J.-A. Weber	Aula E.M. Roch H.C. Humbert Pol.	J.-A. Weber	Aula E.M. Veyrassat Pol.			J.-A. Weber	Aula E.M. Beuttner Cl. obst. Humbert Pol.	J.-A. Weber	Aula E.M. Kummer H.C.
							Lévy-Du Pan	Mat.			Audeoud	Pol. I.P.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*

*Exercices pratiques.* 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;  
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

*Cours théorique.* 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

*Policlinique dentaire.* 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures;  
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

*Traitement.* — Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

*Art dentaire théorique.* — Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 4 h.

Jeudi, à 8 heures. Inst. dent.

*Clinique de prothèse. Laboratoire dentaire.* 7 h.

Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.; mardi,  
de 8 à 10 h.; jeudi, de 8 à 9 h. 30. Inst. dent.

M. **François Pfæfli**, professeur à l'Institut dentaire.

*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.

*Clinique.*

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h.; vendredi, à  
17 heures. Inst. dent.

*Cours théorique.*

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord. à l'Université.

*Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale; histologie pathologique des tissus dentaires.*

1 h.

Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.

*Chirurgie générale.* 1 h.

Samedi, à 10 heures. Inst. dent.

*Bactériologie.* 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

*Pharmacologie (pour dentistes).* 2 h.

Mercredi et jeudi, à 11 heures.

*Oto-rhino-laryngologie.* 1 h.

Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.

Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ; le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi et vendredi, de 14 à 19 heures.

### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

### Plan des Etudes dentaires<sup>1</sup>.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

#### A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2<sup>me</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

#### B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 3<sup>me</sup> Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1<sup>re</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4<sup>me</sup> Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

#### C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — 5<sup>me</sup> Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. —

<sup>1</sup> Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, voir le Règlement de l'Université.

Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6<sup>me</sup> Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — 7<sup>me</sup> Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8<sup>me</sup> Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire* (délivré par la Faculté de Médecine), consulter le règlement de l'Université.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges FULLIQUET.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 14 Juin 1922.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique:

J. MUSSARD.

# INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 h. 1/2				Guillermin		
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfäeffli		Pfäeffli		Pfäeffli	
18 à 19	Pfäeffli		Pfäeffli		Pfäeffli	

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1922 à 1925.

---

## UNIVERSITÉ

---

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Hume et son influence.*

Le prix sera décerné en juin 1923.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1923.

---

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Giordano Bruno.*

Le prix sera décerné en juin 1925.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

---

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Examen critique des vues nouvelles de M. G. Ferrero sur l'histoire romaine.*

Le prix sera décerné en juin 1923.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

---

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924.

---

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1923, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1924, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc.; ethnographie, explorations et même

simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit,

celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigand-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

---

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

---

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.



#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

---

#### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

## FACULTÉ DE DROIT

#### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1923, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

---

#### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1923, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

---

#### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1923, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1923, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Etat actuel de la critique du Livre des Actes.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1923, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*L'ostéomalacie d'origine toxique.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1924, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Péritonisation.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

---

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1923, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

Georges FULLIQUET, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présenté au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — Robert HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — Paul DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.  
M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton  
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présenté au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.

SEITZ, Charles, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 13 h. 30 à 18 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.

**ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS**

**PROFESSEURS**

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.  
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
 Bard, Louis, rue J.-Dalphin, 7, Carouge.  
 Bard, Louis, allée de la Robertsau, 24, Strasbourg.  
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.  
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.  
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.  
 Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.  
 Briner, Emile, rue Bonivard, 6.  
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 13.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
 Cristiani, Hector, Corratierie, 15.  
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.  
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.  
 Eternod, Auguste, Ecole de Médecine.  
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.  
 François, Alexis, route de Florissant, 8.  
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.  
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.  
 Gautier, Lucien, Cologny.  
 Gautier, Pierre, rue de Candolle, 16.  
 Gautier, Raoul, rue Bellot, 6.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)  
 Grandjean, Frank, avenue Petit-Senn, 53, Chêne-Bourg.  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.  
 Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.  
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.  
 Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.  
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
 Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 53.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 49, Servette.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Pugnât, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reinhard, Max, Florissant, 72.  
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.  
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 Roch, Maurice, route de Chêne, 62.  
 RoCHAT, Ernest, rue des Granges, 5.  
 Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.  
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.  
 M<sup>lle</sup> Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.  
 MM. Tœndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.  
 Thor, Pierre, chemin de Miremont, 4.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
 Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.  
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.



PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.  
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
Métral, Ernest, quai de l'île, 15.  
Pfäeffli, François, place Neuve, 2.  
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.  
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.  
Batuecas, Thomas, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6.  
Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.  
Berguer, Georges, Genthod.  
Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10.  
Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.  
Berthoud, Aloys, rue DuRoveray, 13.  
Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.  
Béatrix, Albert, place du Port, 1.  
Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.  
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
Chaix, André, route de Chêne, 18.  
Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.  
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
Cornioley, Charles, boulevard des Philosophes, 17.  
Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.  
Cramer, Alec, rue Corrairie, 18.  
Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.  
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
Demôle, Victor, Asile de Bel-Air.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Ferrière, Adolphe, Florissant, 45.  
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
Golay, Jean, quai des Bergues, 27.  
Goudet, Henry-J., quai des Eaux-Vives, 44.  
M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.  
Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.  
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue Saint-Victor, 10.  
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
Junod, Henri-A.  
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
Kœnig, René, chemin du Square, 3.  
Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
Lagotala, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 13.

- M. Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.  
M<sup>me</sup> Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.  
M. Martin, Paul-E., Archives d'Etat, Hôtel de Ville.  
MM. Martin-Du Pan, Charles, rue Sénequier, 20.  
Mercier, Alfred, rue de Candolle, 24.  
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
Mitskovich, Rista, boulevard des Philosophes, 14.  
Naville, François, rue Saint-Léger, 8.  
Niewiazski, Simon, boulevard Georges-Favon, 33.  
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Piaget, Jean, place de la Taconnerie, 5.  
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.  
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.  
Privat, Edmond, chemin de Roches, 2.  
Réh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
Revilliod, Pierre, avenue de la Forêt, 1.  
Rœthlisberger, Paul, rue Tœpffer, 17.  
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.  
M<sup>me</sup> Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5.  
MM. Romilly, Théophile, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Roujat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.  
Rouge, Ernest, La Maissonette, Vésenaz.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Saloz, Charlie, rue de la Pelouse, 6.  
Sarasin, Jean, place Claparède, 2.  
Secchabay, Albert, rue de l'Université, 5.  
Sottile, Antoine, rue de la Prairie, 13.  
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.  
Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.  
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.  
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.  
Velleman, Antoine, villa Riand Mont, chemin des Chalets, 13, Champel.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Wavre, Rolin, cours des Bastions, 16.  
M<sup>me</sup> Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Widmer, Johannès, chemin de Roches, 2.  
Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert, Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, Université.

*Commis* : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

---

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.

M<sup>lle</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M<sup>me</sup> Coburger, Rose, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile et ophtalmologique.

M. Pianca, Joseph, Policlinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M<sup>me</sup> Margot, Julia, Inst. Dentaire.

M<sup>me</sup> Arlaud, Jeanne, Inst. de Médecine légale.